



UNSA DOUANES

139 rue de Bercy

Bâtiment VAUBAN – Pièce 065 SUD 1

75012 PARIS

Site Internet : <http://www.unsadouanes.org>

Facebook : <https://www.facebook.com/UNSA Douanes>

Twitter : <https://twitter.com/unsadouanes>

Google+ : <http://gplus.to/UNSA Douanes>

YouTube : <https://www.youtube.com/user/UNSA Douanes>

Affaire suivie par : Vincent THOMAZO

Portable : 06.61.71.67.90

Téléphone DG : 01.57.53.29.26

Mél : unsadouanes@gmail.com

Mél : unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

MONTREUIL, LE 19 JUILLET 2013

Le Secrétaire Général de l'UNSA Douanes

à

Madame Hélène CROCQUEVIEILLE

Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects

Objet : - Action aériens du 14 juin 2013

Réf. : 2013/006

Madame la Directrice générale,

Le syndicat UNSA DOUANES, syndicat majoritaire chez le personnel aérien des douanes, revendique l'action menée par le personnel de la BSA de Lorient le 14 juin dernier.

Le personnel en menant cette action n'a à aucun moment compromis la mission en cours. En effet, l'avion retenu quelques moments est arrivé à bon port, et à l'heure.

Je vous rappelle, Madame la Directrice générale, que en retenant temporairement cet avion, l'objectif des personnels aériens était d'obtenir un entretien avec vous sur l'avenir de leur profession. Vous comprendrez leur inquiétude de voir l'administration mettre en vente leurs avions alors que les nouveaux ne sont pas encore arrivés.

Depuis nous apprenons que des procédures administratives sont engagées contre les agents ayant participé à cette action.

Pour l'UNSA DOUANES, la réponse de l'administration à l'inquiétude légitime des agents est totalement disproportionnée. Contrairement à la version administrative de ce fait, l'UNSA DOUANES réaffirme qu'il s'agissait bien d'une action syndicale menée sous la direction de notre organisation syndicale.

Aussi, Madame la Directrice, nous considérons qu'en engageant des procédures administratives vous portez atteinte au droit syndical inscrit dans notre constitution.

L'UNSA DOUANES, ayant la volonté de défendre le droit à l'expression syndicale des agents, vous demande d'annuler toutes les procédures administratives en cours.

Dans un climat social particulièrement lourd à la direction générale des douanes, nous considérerions ce geste de votre part comme une volonté de conciliation.

A défaut, nous nous réserverons la possibilité d'utiliser toutes les voies de droit.

En espérant une réponse positive à ce courrier,

Veillez accepter, Madame la Directrice générale, l'expression de ma sincère considération.

Le Secrétaire Général de l'UNSA Douanes
Vincent THOMAZO